



*Conformément à ce qui a été défini dans le plan d'accompagnement du diagnostic partagé, et après validation du Comité d'Appui (Cf. fiche 4), le DLA peut mettre en œuvre des accompagnements individuels ou collectifs via un fond spécifique financé par les partenaires du dispositif : État, Caisse des Dépôts, Région, collectivités, Europe, etc.*

### L'accompagnement individuel

L'accompagnement individuel, d'une durée comprise entre 2 et 6 jours, parfois plus si les besoins le justifient, consiste en l'intervention, auprès d'une seule structure, d'un prestataire spécialisé choisis en concertation entre le DLA et la structure bénéficiaire, en fonction des problématiques identifiées.

Selon les spécificités de l'accompagnement, cet acte peut être mené simultanément par plusieurs intervenants afin de s'appuyer sur de multiples compétences. La souplesse de fonctionnement du dispositif et la diversification du mode d'accompagnement permet d'apporter une réponse adaptée aux problématiques spécifiques propres aux caractéristiques d'une structure.

En validant la mise en œuvre d'un accompagnement, la structure bénéficiaire s'engage à faciliter au mieux la réalisation de la mission en mettant à la disposition du prestataire l'ensemble des documents nécessaires et en lui assurant une disponibilité de ses membres dirigeants. De son côté, le prestataire s'engage à respecter le cadre de la mission conformément au cahier des charges et à la proposition retenue. Cet accompagnement se déroule principalement dans les locaux du bénéficiaire.

### L'accompagnement collectif

Si les accompagnements individuels apportent des réponses aux besoins spécifiques et particuliers, l'expérience et l'expertise des Dispositifs Locaux d'Accompagnement permettent de révéler des problématiques et des besoins pouvant être partagés par plusieurs structures.

Le DLA, dans une logique partenariale, peut répondre à ces besoins par la conception d'un accompagnement collectif.

Le principe de l'accompagnement collectif, qu'il soit thématique ou sectoriel, est d'apporter des outils et des méthodes à plusieurs structures autour d'une problématique commune, grâce à l'intervention d'un cabinet expert. Ces accompagnements cohérents et concertés s'inscrivent dans des démarches collaboratives et partenariales entre différentes structures sur un territoire donné.

Le DLA repère les problématiques et les besoins communs, parfois récurrents, des structures :

- lors des diagnostics, des restitutions d'accompagnement, du suivi, des enquêtes de satisfaction, etc
- via des sollicitations directes de structures qui partagent une problématique, telle que la mutualisation d'un poste, la communication, la mise en place d'outil de gestion commun
- par son ancrage territorial et sa dimension partenariale avec les réseaux, les fédérations, qui font remonter des besoins tels que l'application d'une convention collective sectorielle, la création d'un groupement d'employeur, etc.



Les actions d'accompagnement, d'une durée d'intervention variable et adaptée selon la problématique, peuvent être envisagées sous diverses formes :

- des temps de travail collectifs par groupes, permettant aux participants d'acquérir des notions théoriques
- une alternance avec des temps de travail semi-collectif, ce qui permet aux structures de travailler sur des cas pratiques et d'être au plus près de la réalité de leur propre environnement
- des temps de travail individuels afin de vérifier le niveau d'appropriation et ajuster si nécessaire l'accompagnement et le conseil, au regard des spécificités de chaque structure.

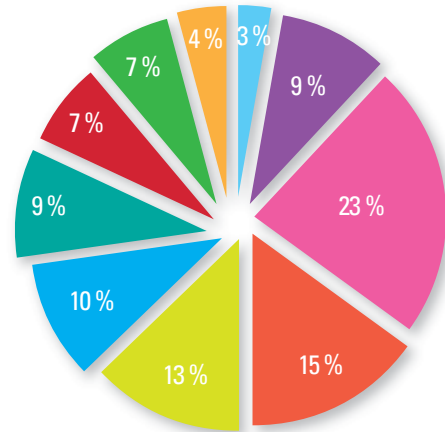
## EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

### Le DLA favorise le multi partenariat

À l'issu d'un accompagnement collectif du DLA06 sur l'accès au Mécénat en 2011, le Pôle Régional d'éducation artistique et de formation au cinéma a pu développer de nouveaux partenariats et obtenir de plusieurs mécènes (Malongo, EIFFAGE, Tplus) un soutien financier sur une action expérimentale. Ce travail a été complété par un accompagnement individuel qui a permis au Pôle de mieux appréhender l'évolution de son modèle économique et par un prêt en fond associatif d'ESIA afin de mieux répondre à ses besoins en fond de roulement.

Fort de ce travail réalisé en interne, l'association a souhaité faire bénéficier le réseau régional des acteurs d'éducation cinéma de cette expérience réussie. Pour ce faire, les acteurs se sont réunis en 2013 pour aborder la problématique de la diversification de leurs sources de financement et le développement de partenariats privés. Un accompagnement collectif régional, impulsé par le DLA 06 et mutualisé par 4 des DLA en PACA, a par la suite permis de faire bénéficier de l'aide d'un expert à une dizaine de structures du secteur.

Répartition de structures accompagnées en PACA, par secteur d'activité (données Enée 2012)



Thématiques d'accompagnement des structures en PACA (données Enée 2012)

